

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 507 570

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 11750

(54) Emballage en carton ou similaire pour le conditionnement d'un lot d'objets regroupés sous la forme d'un parallélépipède rectangle.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 65 D 5/22, 5/46.

(22) Date de dépôt..... 15 juin 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 50 du 17-12-1982.

(71) Déposant : Société anonyme dite : SOCIETE CONTINENTALE DU CARTON ONDULE, SOCAR, résidant en France.

(72) Invention de : Jacques Montaron et Robert Gorce.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Brot,
83, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

L'invention a pour objet un emballage en carton ou en un matériau similaire pour le conditionnement d'un lot d'objets regroupés sous la forme d'un parallélépipède rectangle.

5 Elle concerne plus particulièrement l'application d'un tel emballage au regroupement de conditionnements pour liquides, notamment pour lait, ayant eux-mêmes la forme d'un parallélépipède rectangle et appelés "briques" dans le commerce.

10 On sait que de tels conditionnements en forme de brique, utilisés pour commercialiser le lait stérilisé ou pasteurisé, connaissent un grand succès auprès du public, du fait de leur légèreté, de leur étanchéité et de leur grande maniabilité.

15 Il est donc fréquent de les regrouper en lots sur les lieux de vente et, à cet effet, on a proposé de gainer les lots avec une pellicule d'une matière plastique rétractable ou étirable, du polyéthylène par exemple.

20 Un inconvénient posé par ce mode d'assemblage des conditionnements individuels est que les lots ainsi réalisés ne comportent pas d'organe de préhension, alors qu'ils sont lourds et encombrants.

25 On a donc proposé également, pour regrouper les conditionnements en de tels lots, d'utiliser des suremballages en carton ondulé, comportant des poignées de préhension, éventuellement renforcées par des rubans incorporés dans le carton. Les emballages individuels étant regroupés de manière à former un parallélépipède rectangle, les suremballages de ce type, dont il existe de nombreuses variantes sur le marché, enserrent le parallélépipède suivant ses quatre grandes faces, à la manière d'une ceinture ou d'un fourreau, et la ou les poignées de préhension sont découpées dans l'une des faces de cette ceinture. En général, les quatre faces de celle-ci comportent, à chacune de leurs extrémités, une languette qui est rabattue contre l'extrémité correspondante du lot d'emballages, les différentes

langues couvrant partiellement les faces d'extrémité du lot d'emballage et se chevauchant mutuellement, de manière à pouvoir être assemblées entre elles par collage ou agrafage.

- 5 La présente invention se rapporte à ce type de suremballage, qu'elle vise à perfectionner en vue d'en-fermer le lot d'objets regroupés en un parallélépipède rectangle non seulement latéralement, suivant les quatre grandes faces du parallélépipède, mais également suivant
10 ses deux faces d'extrémité, de manière, entre autres avantages qui seront indiqués ci-après, à maintenir fermement le lot d'objets et à permettre de revêtir l'ensemble du suremballage d'impressions publicitaires ou décoratives.
- 15 À cet effet, l'invention a pour objet, un emballage en carton ou similaire pour le conditionnement d'un lot d'objets regroupés de manière à former un parallélépipède rectangle, cet emballage comportant quatre faces qui ferment une ceinture enserrant latéralement le lot
20 d'objets suivant les quatre grandes faces du dit parallélépipède rectangle qu'elles recouvrent sensiblement complètement, ledit emballage étant caractérisé en ce que deux faces parallèles de la dite ceinture comportent à chacune de leurs extrémités un volet rabattu contre
25 l'extrémité correspondante du lot d'objets et destiné à être collé directement sur la face externe de l'objet disposé à cette extrémité, les deux volets associés à une même extrémité du lot d'objets ayant une forme et des dimensions telles qu'ils recouvrent chacun sensiblement
30 la moitié de cette extrémité sans se chevaucher mutuellement.

Avantageusement, comme il est usuel dans la technique, l'emballage conforme à l'invention sera issu d'un unique flan de carton convenablement découpé et rainé. Dans ce cas, les volets destinés à être rabattus contre les faces d'extrémité du lot d'objets auront avantageusement la forme générale d'un trapèze isocèle dont la grande base sera constituée par le côté de la face attenante

- 3 -

de l'emballage. Il sera ainsi possible d'imbriquer les flans les uns dans les autres en position tête-bêche, aussi bien lors de la découpe que du magasinage, ce qui entraînera une économie de carton et de surface de stockage.

On notera que la résistance au gerbage et la portance des emballages pleins seront accrues, du fait des dièdres de renfort constituées par les dits volets et les faces attenantes.

10 Bien entendu, au moins une poignée de préhension sera découpée, de façon connue, dans une face de l'emballage et des amorces de découpe pourront être prévues dans une ou plusieurs faces, pour faciliter l'ouverture de l'emballage. On remarquera que, lorsque 15 l'emballage aura été ouvert et vidé partiellement de son contenu, il restera solidaire des objets disposés aux extrémités du lot, contre lesquels il est collé, ce qui évitera une dispersion de ces objets.

20 Les dessins annexés et la description qui va suivre de certaines formes non limitatives de mise en œuvre de l'invention feront ressortir d'autres avantages de celle-ci. Sur ces dessins:

Les figures 1 et 2 illustrent deux types d'emballages usuels pour lots d'objets;

25 La figure 3 est une vue en perspective d'une première forme de réalisation de l'emballage conforme à l'invention;

La figure 4 est une vue en plan du flan du carton dont est issu l'emballage de la figure 3;

30 Les figures 5 et 6 sont des vues correspondant aux figures 3 et 4 d'une autre forme de mise en œuvre de l'invention;

Les figures 7 et 8 sont des vues analogues d'une troisième forme de réalisation de l'invention.

35 L'emballage en carton d'un type connu représenté sur la figure 1 contient un lot de six boîtes de lait, 1, regroupées suivant deux rangées accolées de trois

- 4 -

boîtes, pour former un parallélépipède rectangle. Cet emballage a simplement la forme d'un fourreau ou ceinture à section rectangulaire dont les quatre faces, telles que 2 et 3, sont en contact avec les faces 5 latérales du lot d'objets. Dans la face 2 est découpée une poignée de préhension 4.

Le lot de boîte de lait est donc ceinturé par le suremballage, mais ses deux extrémités sont libres.

Pour maintenir plus fermement les objets, on a 10 déjà proposé de prévoir aux extrémités libres du fourreau des organes de retenue des objets. C'est ce que l'on voit sur la figure 2, où l'emballage a comme précédem- 15 ment la forme d'un prisme droit à section rectangulaire, mais où les faces latérales telles que 6 et 7, comportent à chacune de leurs extrémités des languettes 8 et 9 fer- 20 mant rabats, qui sont en contact avec les faces d'extrémité du lot d'objets. Chacun des rabats est en contact à chacune de ses extrémités avec les rabats contigus sur 25 lesquels il est contrecollé. Les faces d'extrémité du lot d'objets ne sont recouvertes que partiellement par les rabats. Une poignée 10 est découpée dans la face supé- 30 rieure 7 et se raccorde latéralement à la face 6. Des amerces de déceuvre définissant une bande 11 sont aussi prévues sur la face supérieure 7, pour faciliter l'ouver- 35 ture de l'emballage.

L'invention vise à assurer une meilleure solidarisation de l'emballage et du lot d'objets conditionnés.

A cet effet, comme représenté sur les figures 3 et 4, l'emballage a toujours la forme d'un fourreau à 30 section rectangulaire, dont les faces latérales 12, 13, 14 et 15, issues d'un même flan de carton 16, sont en contact avec les faces latérales du lot d'objets, lesquels, dans le cas présent, sont à nouveau des boîtes de lait 17. Une bande 18, attenante au panneau 15, est contre- 35 collée contre la face interne du panneau 12, par une ligne de colle 19, après mise en forme de l'emballage.

Conformément à l'invention, deux faces parallèles

- 5 -

de l'emballage, les panneaux 12 et 14, comportent à chacune de leurs extrémités, un volet, respectivement 12a et 12b, 14a et 14b, qui, après montage de l'emballage, est rabattu contre la face d'extrémité correspondante 5 du lot d'objets et contrecollé par des points de colle tels que 20 directement contre la face de la boîte de lait 17 avec laquelle il est en contact.

Comme indiqué ci-dessus, le suremballage et les objets qu'il contient forment ainsi un ensemble compact, 10 rigide et indéformable, même au gerbage, du fait que les volets 12a, 12b, 14a et 14b sont solidaires des objets 17 avec lesquels ils sont en contact et que ces volets forment des dièdres de renfort avec les panneaux auxquels ils sont attenants.

15 On remarquera qu'il est possible de revêtir l'ensemble des faces latérales de l'emballage avec des motifs décoratifs imprimés ou des mentions publicitaires, sans rupture de dessins ou de texte.

Comme on le voit sur les figures 3 et 4, les volets 20 12a, 12b, 14a, 14b, ont une forme trapézoïdale et ont une forme telle qu'ils recouvrent la majeure partie de la moitié d'une face d'extrémité du lot d'objets, c'est-à-dire que chacun d'eux, dans le cas représenté, recouvre sensiblement la face de la boîte 17 contre 25 laquelle il est appliqué. Par l'imbrication des volets trapézoïdaux de deux flans 16 analogues, en position tête-bêche, il est ainsi possible de réduire les pertes de carton à la découpe des flans et les pertes de surface à l'emmagasinage.

30 On notera que cette imbrication des volets n'est possible qu'en raison de la suppression de certains rabats qui, dans la technique antérieure illustrée par la figure 2, étaient attenants à tous les panneaux de l'emballage.

35 De façon usuelle, une poignée de préhension 21 est découpée dans la face supérieure 15 et un ruban de renfort 22 de cette poignée est prévu dans cette face.

- 6 -

Dans la bande 18 est ménagée une encoche 24 pour le positionnement du flan dans le margeur d'alimentation de la machine de montage.

L'emballage selon les figures 5 et 6, où les organes 5 déjà décrits conservent les mêmes chiffres de référence affectés de l'indice ', est en tout point identique au précédent sinon que la poignée 21' et le ruban de renfort de poignée 22' ne sont pas ménagés dans le panneau 15', mais dans le panneau 13' séparant les panneaux 12' 10 et 14', munis des volets 12'a, 12'b et 14'a, 14'b.

Enfin, dans la variante selon les figures 8 et 9, où les organes déjà décrits conservent les mêmes chiffres de référence affectés de l'indice ", la poignée 21" est découpée transversalement dans le panneau 13" et se 15 raccorde latéralement aux panneaux adjacents 12" et 14". Des amorces de déchirure 23" et 25" sont prévues, respectivement dans les panneaux 13" et 14", pour ouvrir complètement l'emballage si on le désire.

REVENDICATIONS

- 1.- Emballage en carton ou similaire pour le conditionnement d'un lot d'objets (17) regroupés de manière à former un parallélépipède rectangle, cet emballage comportant quatre faces (12, 13, 14, 15) qui forment une ceinture enserrant latéralement le lot d'objets (17) suivant les quatre grandes faces dudit parallélépipède rectangle qu'elles recouvrent sensiblement complètement, ledit emballage étant caractérisé en ce que deux faces parallèles (12, 14) de ladite ceinture comportent à chacune de leurs extrémités un volet (12a, 12b; 14a, 14b) rabattu contre l'extrémité correspondante du lot d'objets et destiné à être collé directement sur la face externe de l'objet (17) disposé à cette extrémité, les deux volets (12a, 14a; 12b, 14b) associés à une même extrémité du lot d'objets ayant une forme et des dimensions telles qu'ils recouvrent chacun sensiblement la moitié de cette extrémité sans se chevaucher mutuellement.
- 20 2.- Emballage selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est issu d'un unique flan de carton.
- 3.- Emballage selon la revendication 2, caractérisé en ce que, suivant un bord du flan de carton d'origine, est ménagée une encoche (24).
- 25 4.- Emballage selon l'une des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que les volets (12a, 12b, 14a, 14b) rabattus contre les faces d'extrémité du lot d'objets (17) et contre collés contre celles-ci ont la forme d'un trapèze isocèle dont la grande base est constituée par le côté du panneau adjacent (12, 16) auquel est attenant ledit volet.
- 30 35 5.- Emballage selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que, de façon connue en soi, au moins une poignée (21) de préhension, éventuellement renforcée par un ruban (22) incorporé dans le carton, est ménagée dans au moins une des faces latérales (12, 13, 14, 15) de l'emballage.

- 8 -

6.- Emballage selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que, de façon connue en soi, des amores de déchirure (23", 25") sont prévues dans au moins une face latérale (13", 14") de l'emballage, en vue de 5 l'ouverture de celui-ci.

7.- Ensemble constitué par un emballage selon l'une des revendications 1 à 6 et un lot d'objets regroupés sous forme d'un parallélépipède rectangle, dont 10 il est solidaire par l'intermédiaire des volets (12a, 12b; 14a, 14b) collés contre les objets (17) disposés aux extrémités dudit lot.

8.- Ensemble selon la revendication 7, caractérisé en ce que les faces latérales (12, 13, 14, 15) et les volets (12a, 12b; 14a, 14b) de l'emballage comportent 15 des impressions publicitaires ou décoratives.

1/4

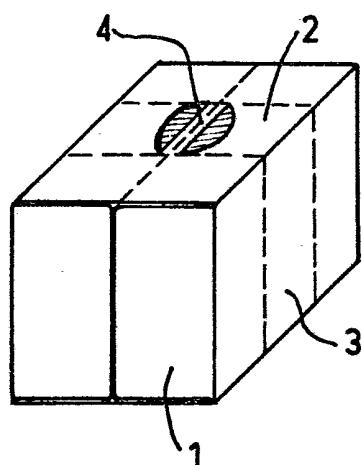


FIG.1

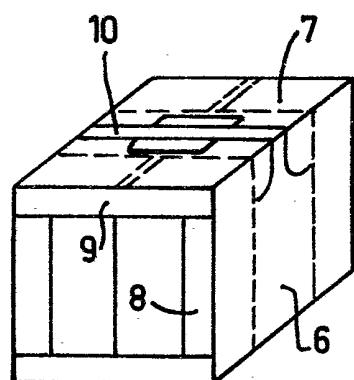


FIG.2

2/4

FIG.3

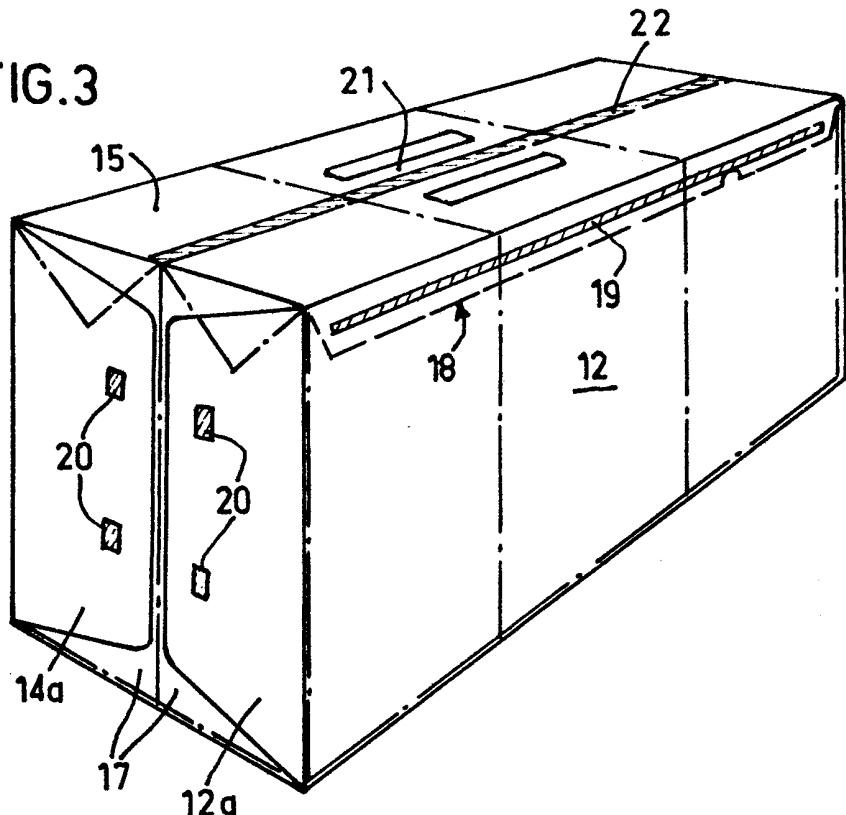
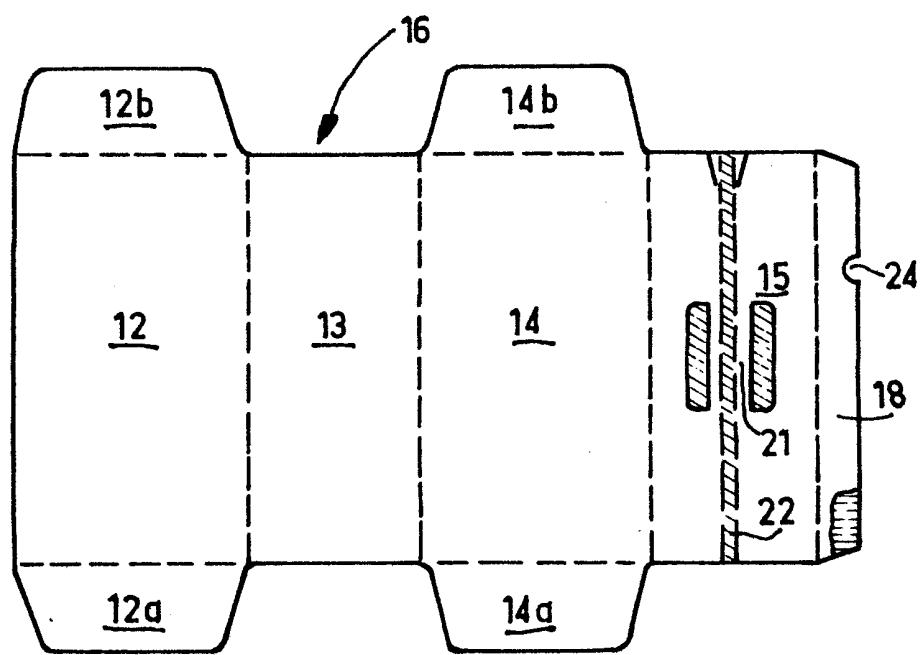


FIG.4



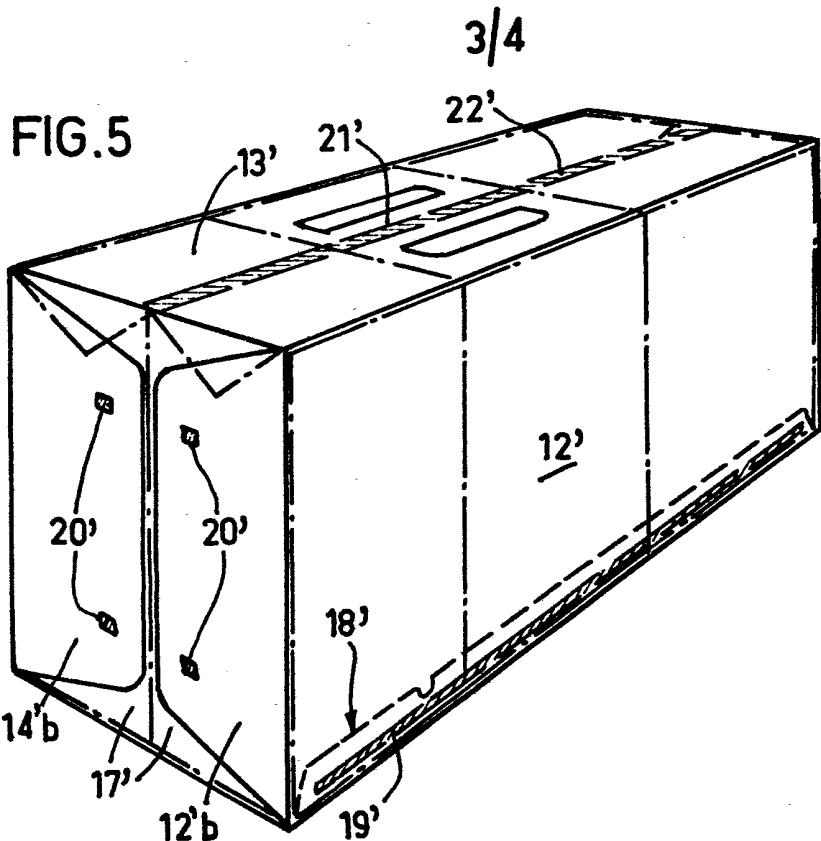
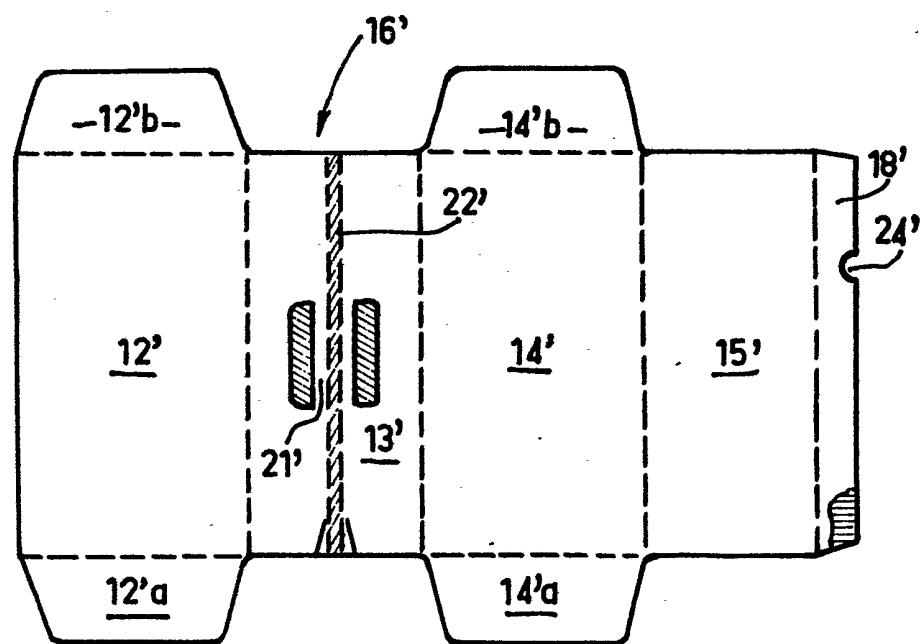


FIG.6



4/4

FIG.7

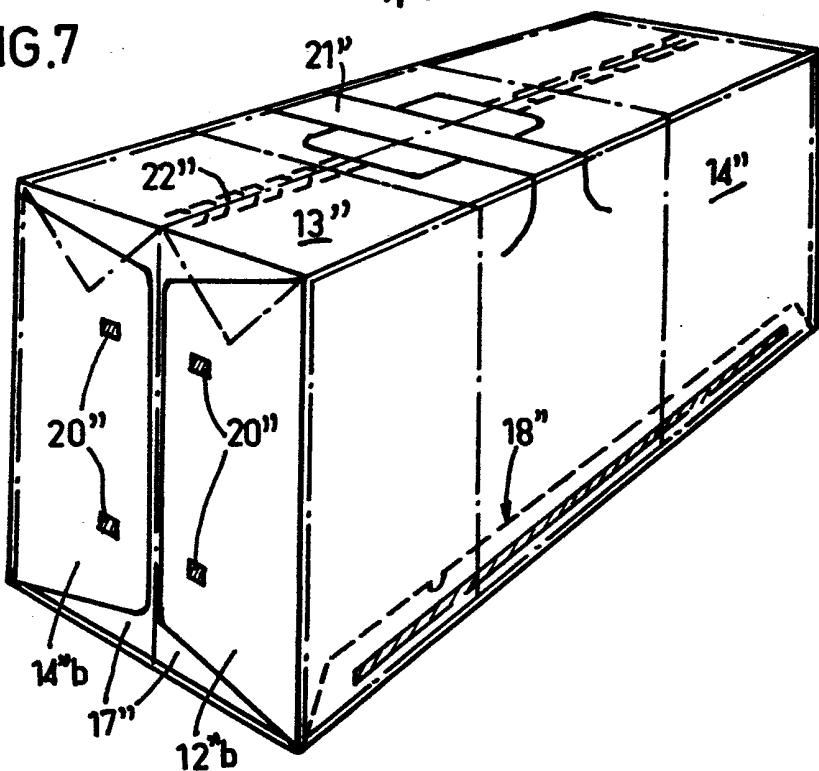


FIG.8

